

Cadre général du guide de réutilisation des terres excavées

Journée Technique « Gestion des Terres Excavées »

Organisée par le MEDDE



Une réflexion issue du groupe de travail « Terres Excavées »

- > **Une demande des acteurs de la dépollution des sols pollués à l'issue des circulaires du 8 février 2007.**

- > **La consultation et le retour d'expérience de :**
 - plusieurs pays : Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Belgique ;
 - acteurs du domaine des sites et sols pollués.

Une réflexion issue du groupe de travail « Terres Excavées »

> Le guide présenté est le résultat d'un travail de plusieurs années.

- DGPR- BSS et BPGD, MEDDTL,
- BRGM,
- INERIS,
- ADEME,
- UPDS,
- UCIE,
- FNTP,
- Communauté Urbaine du Grand Lyon,
- AFEP,
- CETE IDF,
- FFA,
- SYVED,
- USIRF,
- UIC,
- UNED,
- UNICEM,
- UNPG.

Le guide de réutilisation des terres excavées, un outil méthodologique en cohérence avec la note du 8 février 2007

- > Il convient dès l'identification des mesures de gestion, aboutissant au plan de gestion d'intégrer la problématique de la gestion des terres excavées.**
- > Le plan de gestion a pour objectif premier de réaliser des travaux de dépollution, des aménagements, qui préservent définitivement ou limitent les contacts entre les populations et les pollutions.**

Le guide de réutilisation des terres excavées, un outil méthodologique en cohérence avec la note du 8 février 2007

> **La note du 8 février 2007 (Annexe II) mentionne à plusieurs reprises dans son chapitre 4.4. « Élaborer un plan de gestion » la gestion des terres excavées :**

- une connaissance préalable en terme de volume, quantité de terres impactées, de la zones source.
- Une mesure de gestion qui permet de maîtriser les sources et les impacts de la pollution.
- Un élément à prendre en considération dans le bilan « coûts-avantages ».

Armelle MARGUERET

Le guide de réutilisation des terres excavées, un outil méthodologique en cohérence avec la note du 8 février 2007

> Il convient donc de :

- Privilégier la réutilisation sur site :

Le plan de gestion définit alors les modalités de réutilisation des terres dans le cadre du projet global de réhabilitation du site.

- Néanmoins, il peut être nécessaire de les évacuer.

Le guide de réutilisation des terres excavées, un outil méthodologique en cohérence avec les normes NF X 31-620

- > **Prestation LEVE** : Levée de doute pour savoir si un site relève ou non de la méthodologie nationale des sites pollués ;
- > **A 260 - Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées** ;
- > **C 200 - Mise en place, réalisation et suivi du chantier** qui requiert en particulier une documentation liée à la gestion et au transport des déchets et des terres excavées ;
- > **C 321 a - Excavation des sols** correspondant à une phase préliminaire aux actions de traitement/réhabilitation.
Cette étape doit être maîtrisée par le document de suivi de travaux.

Armelle MARGUERET



Le guide de réutilisation des terres excavées, un outil méthodologique de la gestion des sites et sols pollués.

Le statut des terres excavées

- > **L'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 qui transpose la directive cadre sur les déchets**
- > **L'ordonnance - article 4 - précise que la gestion des terres excavées en dehors de leur site d'origine a le statut de déchets.**
- > **La législation des déchets s'applique aux terres excavées.**
- > **Il s'agit bien de terres excavées polluées ou non.**

Le statut des terres excavées

- > **La politique en matière de gestion des déchets requiert d'avoir des actions en terme de :**
- Prévention de la production de déchets ;
 - Préparation des déchets en vue de leur réemploi ;
 - recyclage ;
 - valorisation ;
 - élimination de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La responsabilité des acteurs

> **Chacun s'engage dans la démarche de valorisation des terres excavées.**

> **Le producteur :**

- Réalise la prestation LEVE ;
- Caractérise les terres et vérifie que ses terres entre dans le champ d'application du guide (caractère dangereux des terres, caractéristiques générales, ...)
- Transmet au receveur toutes les informations liées à la caractérisation des terres excavées ;
- Initie la procédure de tracabilité ;
- S'assure que les terres ont bien été valorisées

> **Le receveur :**

- vérifie que les caractéristiques des terres sont compatibles avec l'usage futur ;
- S'engage à mettre en œuvre la valorisation des terres excavées selon la méthodologie du guide ;
- Finalise la procédure de tracabilité ;
- Valorise les terres conformément au projet d'aménagement.

Terres excavées, déchet dangereux ?

> La législation des déchets précise les critères définissant le caractère dangereux d'un déchet :

R 541-8 : Tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II au présent article.

> Article R 541-8 du code de l'environnement :

- Annexe 1 : Liste des 15 propriétés de danger
H1 à H15
- Annexe 2 : Liste européenne des codes déchets

17 05 terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage

17 05 03* terres et cailloux contenant des substances dangereuses
17 05 04 terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03

> Article R 541-10 du code de l'environnement :

- Le pourcentage de la substance dangereuse contenue dans les terres est défini pour chaque phrase de risque.

> Dans la pratique, il convient de s'appuyer sur les études (historiques et documentaires) et les analyses menées sur le site producteur.

Le guide de réutilisation des terres excavées

- > **Les terres excavées sont des déchets qu'il convient de valoriser.**

- > **Le guide vous permet de :**
 - Disposer des modalités techniques environnementales et sanitaires ;

 - Préciser les responsabilités des acteurs ;

 - Disposer d'un outil de traçabilité et de conservation de la mémoire.

Merci de votre attention



Armelle MARGUERET

